

Réuni le 25 septembre 2014, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

Travaux :

Le conseil municipal a validé les décisions suivantes :

Maison d'Accueil familiale: poursuite de la démarche en déposant la demande de permis de construire.

Abribus: ils sont en cours de fabrication et devraient être assemblés sur les sites (Cantine scolaire et terrain de jeux) dans de brefs délais. Une subvention du FAR a été demandée à hauteur de 50%.

Labyrinthe pédagogique: le projet est validé, il se situera sur la parcelle des Sécherins au bord de la creuse, pour un coût modeste et subventionné.

Voierie: En cours, voire terminés : Kons, les Crocs, et parvis de l'Eglise.

Soumis à étude : accotements Villeneuve.

Demande l'autorisation au Conseil Général la création de 2 passages piétonniers Rue des Dames pour sécuriser la circulation des piétons (temps d'activités périscolaire dans la maison des associations et accès aux commerces).

Travaux validés: chemins du Moulin des Chézeaux et rehabilitation du Lavoir ainsi que l'élagage du site par les Brigades vertes de la Communauté de communes Brenne Val de Creuse.

Lampadaires: L'installation de lampadaires est en cours dans les Vignes et le déplacement d'un support Voie Jean Moulin sera réalisé.

Commissions

CCAS: La commission a validé le repas de fin d'année pour nos aînés à la salle des fêtes le 22 novembre 2014 à 12h ; pour ceux qui ne pourraient pas y assister, il est prévu un panier gourmand.

Info Tourisme: Le conseil a validé l'idée d'exposition photo et de concerts vocaux dans notre église. Le site internet de la commune est en cours de mise à jour. La prochaine réunion verra la mise en place du bulletin municipal.

Délibérations

Abri-bus FAR: Le conseil municipal approuve les devis de l'entreprise DUPIN, 2 307€H.T. et 1 305€H.T. et sollicite, auprès du Conseil Général, dans le cadre du Far équipement rural, une subvention aussi élevée que possible à hauteur de 50% du montant H.T. (1806€ H.T.)

SDEI: le conseil municipal fixe la redevance, pour occupation du domaine public communal, à 195.00 € pour l'année civile 2014, somme que le SDEI devra verser dans la caisse du receveur Municipal de Rivarennnes.

Rapport d'assainissement: le conseil municipal approuve le rapport annuel d'assainissement 2013.

Fusion syndicat de voirie de St Gaultier avec le syndicat de voirie de St Benoît: le conseil municipal émet un avis favorable à la fusion.

Personnel communal

Pour les besoins de service, accroissement du nombre d'heures de M. René Chartier jusqu'en avril 2015.

Intercommunalité

Compte rendu a été fait des différentes réunions (SIAEP, SYMCTOM, syndicat de voirie)